

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 22/07/2022, avec l'ordre du jour suivant :

Choix du maître d'œuvre pour l'avant-projet : « Réhabilitation des trottoirs et parkings du centre-bourg »

Convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 4 Août 2022

L'an 2022, le 4 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de Montbouy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de BOSCARDIN Yves Maire.

Sont présents : M. BOSCARDIN Yves, Maire, Mmes : DI LIEGGHIO Céline, LEFFRAY Sylvie, ZAGORI Évelyne, MM : BEZARD Jean-François, GASPARO Sylvain, PETIT Pierre Louis, ROUCHETTE Maurice
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : M. LAMY Jacques

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : ANDRÉ-LAFILLE Sandra à Mme LEFFRAY Sylvie, DENIAU Delphine à M. BEZARD Jean-François, MORENO Évelyne à M. BOSCARDIN Yves, M. CORBY Gérard à M. GASPARO Sylvain

Absent(s) : MM : MORIN Mickaël, SAUVAGET Jérémie

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 8

Secrétaire de séance : M. GASPARO Sylvain

Le Maire poursuit par la lecture du compte-rendu du 19 mai 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Délégations consenties au maire

Le Maire donne lecture du rapport sur les décisions prises depuis le précédent conseil municipal, en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ainsi que du suivi des demandes d'autorisation de travaux.

1. Choix du maître d'œuvre pour l'avant-projet : " Réhabilitation des trottoirs et parkings du centre-bourg "

Délibération : 2022_08_33

Le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Trois cabinets d'architecture ont été consultés :

- Cabinet Merlin
- INCA
- Terr&Am – ECMO

Les cabinets d'architectures ont été conviés à présenter les grandes lignes de leur projet devant les membres du conseil municipal.

Le maire et les membres présents à cette réunion ont décidé de ne retenir que la mission AVP et les missions annexes pour bien définir le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorablement sur le choix du maître d'œuvre pour l'avant-projet : « Réhabilitation des trottoirs et parkings du centre-bourg »,
- RETIENT le devis établi par Terr&Am – ECMO pour un montant de 15 250.00 € HT (Relevés topographiques : 5 750 € HT - Diagnostic : 2 000.00 € HT – Esquisse + éléments pour les demandes de subventions : 1 500.00 € HT – AVP : 6 000.00 € HT)
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 1)

2. Convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

Délibération : 2022_08_34

Le Maire expose le projet d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée :

La Commission Tourisme & Culture travaille depuis quelques mois sur la remise en état du balisage et de la signalétique des sentiers existants de la Communauté de Communes faisant l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR).

Pour mener à bien ce projet d'envergure, les associations de randonnées, situées sur Lorris et Nogent sur Vernisson ont établi un état des lieux de la signalétique. La commission Tourisme et Culture a statué sur le type de matériel permettant la remise aux normes de la signalétique, avec le souci de respecter la charte de la Fédération Française de Randonnées du Loiret (FFR45) et de la qualité du matériel. La société PICBOIS a été fléchée.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais va procéder à la commande de ce matériel pour les communes concernées et le réceptionner sur deux lieux de stockage :

- la CC Pôle Lorris
- la CC pôle Châtillon Coligny

La signalétique se compose deux éléments :

- Les balises peintes ou adhésives
- Le positionnement de jalons directionnels, de poteaux et lames directionnels.

La Communauté de Communes assure le financement avec les crédits restants de l'ancienne association Office de Tourisme de Lorris. Il vous est proposé une convention tripartite dont vous pouvez voir le projet au sein de l'extrait sur le CR de la dernière commission Tourisme & Culture. Il est demandé aux communes d'assurer la pose du matériel de signalétique, mobilier directionnel, jalons et poteau, en collaboration avec le club de randonnée.

SECTEUR DE MONTBOUY :

11. MONTBOUY Q11 Des Quatre Sapins
12. MONTBOUY Q12 Du Pontmonvin
13. MONTBOUY Q13 De l'Amphi Romain

Les communes seront appelées à venir chercher le matériel au moment de la livraison, la CC réceptionnant l'ensemble du matériel au sein d'un des deux sites accueillant la commande. (indiqué plus haut)

Pour des questions de gestion de lieux de stockage, il est demandé aux communes de venir chercher leur matériel sous deux semaines après réception du matériel par la CC. Pour faciliter et optimiser les retraits, il est recommandé de gérer entre communes voisines, la réception de ce matériel et de prendre contact au moment venu, avec les services concernés de la CC pour convenir d'un rendez-vous.

Une convention tripartite sera signée entre l'association de randonnée, la commune et la CC CFG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée
- Autorise le maire à signer la convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Nomination du correspondant communal de défense**

Maurice Rouchette

- **Projet de vente d'un terrain cadastré ZO 35**

Le terrain de 570 m² est enclavé entre 2 parcelles appartenant au même propriétaire. Ce dernier souhaite en faire l'acquisition.

Le prix de cession sera prochainement fixé.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:00

Compte rendu affiché le : **16 SEP. 2022**

Fait et délibéré le : 04/08/2022, et ont signé les membres présents.

Le Maire,


Yves BOSCARDIN



Le secrétaire de séance


M. GASPARO Sylvain

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 15 Septembre 2022

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
2022_09_35	Approbation du contrat de délégation de service public du service de l'assainissement collectif	Approuvé
2022_09_36	Assujettissement à la TVA du budget assainissement	Approuvé
2022_09_37	Actualisation des tarifs de la redevance assainissement 2023	Approuvé
2022_09_38	Rapport annuel du délégataire SAUR pour l'assainissement 2021	Approuvé
2022_09_39	Rapport annuel du délégataire SAUR pour l'assainissement 2021	Approuvé
2022_09_40	Vente d'un terrain cadastré ZO 35	Approuvé